

Consultation Electronique

Du lundi 3 octobre 2022 8h00 au jeudi 6 octobre 2022 12h00.

En vertu des articles 6 et 48 des R.A FFT, Stéphane Bouvry Président du Comité Directeur sollicite l'avis des membres du Comité de Direction par un vote électronique sur la proposition suivante :

La commission jeunes souhaite faire un **avenant de 2 articles (6 -20)** du règlement du Manche Tennis .Tour.

Résultat du vote sur 21 votants

OUI : 21

NON : 0

Abstention: 0

La proposition est adoptée, à l'unanimité des votants , la commission communiquera cette décision aux clubs dès réception de ce document.

Fait à Equeurdreville, le 6 octobre 2022.

Patrick Olivier
Secrétaire Général

